

SÉCHERESSE

Le Morbihan est placé en vigilance

6 MAI 2022

Depuis le mois de novembre 2021, les précipitations mensuelles et le niveau des nappes phréatiques sont inférieurs à la normale sur le département du Morbihan. En application de l'arrêté préfectoral portant arrêté cadre sécheresse signé le 18 mars 2022, le département du Morbihan est placé en état de vigilance à compter du 6 mai 2022. Il est recommandé d'adopter un comportement quotidien solidaire dans les usages de la ressource en eau. La situation fait l'objet d'un suivi attentif des services de l'Etat.

SOYONS TOUS CITOYENS.
ECONOMISONS L'EAU

ECONOMISER L'EAU

c'est protéger la ressource
mais aussi réduire ses dépenses !

A LA MAISON



Ne faites pas tourner les lave-linge ou les lave-vaisselle à moitié vides



Ne laissez pas couler l'eau en permanence pendant la toilette



Préférez les douches aux bains : Un bain consomme 5 fois plus d'eau



Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau
Une chasse d'eau économique consomme 2 fois moins d'eau



L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage des plantes

La chasse aux fuites

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur



20% Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer



Un robinet ou une chasse d'eau qui fuit = centaines de m³ par an

AU JARDIN



1 binage = 2 arrosages



Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol



Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite



Utilisez plutôt un arrosoir qu'un tuyau d'arrosage



Utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte...



Régiez correctement vos appareils d'arrosage automatique



Recueillez l'eau de pluie pour arroser



Faites plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosages quotidiens

Tenez compte de la pluie prévue ou tombée

N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies